

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES
EXPLOITATION D'UN STAND DE VENTE DE BARBE A PAPA
AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
ARTICLE L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques**

SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR

A) Nom et adresses

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

222 Esplanade du Levant - Hôtel de Ville - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE) Direction des Affaires juridiques et Foncières - Tél : 04.92.12.42.62

Courriel : juridique@saintlaurentduvar.fr

Site internet de la Commune : <http://www.saintlaurentduvar.fr/>

B) Communication :

Les documents concernant la présente procédure de publicité sont disponibles gratuitement en accès direct et complet sur le site internet de la Commune à l'adresse indiquée ci-dessus et/ou sur demande auprès du Service Foncier et Patrimoine par mail ou par téléphone indiqués ci-dessus.

SECTION II – OBJET

A) Étendue de l'autorisation d'occuper le domaine public communal

La ville de Saint-Laurent-du-Var a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part de l'entrepreneur Individuel (EIRL) Monsieur Gino VENTRICE (Les chalets du Littoral) qui souhaite occuper 1 m² sur le domaine public communal, sur la place BENES - Saint-Laurent-du-Var pour la vente de barbe à papa.

Le présent avis a donc pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de s'assurer, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente préalablement à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public, nécessaire à l'exploitation d'un stand de vente de barbe à papa.

L'exploitation du domaine public se fera au plus tôt **et sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme si celles-ci s'avèrent nécessaires.**

B) Caractéristiques de l'occupation projetée

- Implantation : 1 m² sur la place BENES Saint-Laurent-du-Var, à proximité du manège.
Tout débordement au-delà de cette emprise n'est pas autorisé.
- Nature de l'activité proposée : vente de barbe à papa.

C) Modalités techniques d'installation

- Date prévisionnelle de mise à disposition du site : au plus tôt
- L'opérateur retenu apportera sa machine à barbe à papa
- L'installation devra se conformer aux normes de sécurité, d'hygiène alimentaire et de tranquillité publique.

D) Durée de l'occupation

La mise à disposition du domaine public fera l'objet d'une **autorisation d'occupation temporaire (AOT)**, dans le cadre d'un arrêté fixant les modalités d'exploitation. La durée de l'occupation est fixée jusqu'au 31 octobre 2026.

E) Redevance

Le montant de la redevance est de 10€/jour/ m² conformément à la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2025. Elle sera payable trimestriellement.

F) Description des prestations et les critères d'attribution

Dans l'hypothèse où plusieurs opérateurs économiques manifesteraient leur intérêt pour occuper ledit emplacement public dans les conditions indiquées ci-dessus, la Ville de Saint-Laurent-du-Var lancera une procédure de sélection préalable, ceci conformément à l'article L. 2122-1-1 du C.G.3.P. et elle sélectionnera le candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard de l'objectif recherché et des critères suivants dont la notation sera sur 100 points.

Les critères d'appréciation des candidatures seront :

- Les tarifs pratiqués (prix de vente de la portion de barbe à papa) (30 points)
- La qualité des produits proposés et prestations proposées (texture, goût, fraîcheur et aspect visuel de la barbe à papa.) (30 points)
- L'expérience du candidat dans des contextes similaires (20 points)
- Les mesures prises en rapport avec la protection de l'environnement (visuel, sonore, recyclage...) (20 points)

SECTION III - PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES CONCURRENTES

Cette consultation est réalisée suite à une manifestation d'intérêt spontanée de manière à réaliser une mise en concurrence équitable et garantir une offre de qualité.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la ville de Saint-Laurent-du-Var pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée. La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-du-Var et restera en ligne jusqu'au 18 février 2026.

Cette autorisation sera consentie personnellement, à titre précaire et révocable.

A) Constitution du dossier

Dans le cadre d'une demande concurrente, le candidat devra adresser un dossier comprenant :

- Une **présentation de l'entreprise**, et de son expérience dans des contextes ;
- Une **description détaillée de l'activité exercée** (dimensions, visuels, respect des conditions d'hygiène alimentaire)
- Une **note de présentation du projet d'exploitation** : horaires, fréquence d'ouverture, horaires été comme hiver, les tarifs de vente proposés ;
- Un **engagement sur le respect des règles de sécurité**, de tranquillité publique, et de propreté ;
- Une attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire ;
- Un Extrait KBis de moins de 3 mois ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité spécifique ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de professionnelle.

B) Remise des candidatures concurrentes

Les candidatures doivent être envoyées par courrier en lettre RAR ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus (article I. A).

C) Date limite de remise des candidatures concurrentes

Toute demande concurrente reçue hors délai, incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée. En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public pourra lui être délivré.

Date : **18 février 2026** Heure locale : **12h00**

D) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans la candidature : Français

E) Procédures de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1 (France) - Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00 - Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

F) Date de publication du présent avis : Le 6 février 2026 sur le site internet de la ville.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables depuis le 25 mai 2018, relative au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous disposez des droits ci-dessous : droit d'accès aux données personnelles, droit d'effacement des données personnelles, droit de portabilité des données personnelles.